RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: AED95015-D85A-87D6-8398-F748A17B3E5F

A+ENERGIE

Société par actions simplifiée au capital de 21.254.829,00 €
Siège social : 15 ter, rue des Jardins – 59000 Lille
931 469 381 RCS Lille Métropole
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 1er OCTOBRE 2026

(…)

DEUXIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société

L'Associé Unique,

décide de modifier l'objet social de la Société,

décide en conséquence de modifier l'article 2 (Objet) des statuts de la Société comme suit :

Article 2 – Objet

« *La Société a pour objet en France et à l'étranger :*

- *le commerce de détail de carburants ;*
- *les prestations de services nécessaires à la personne et aux biens telles que stations-services, stations de lavage et de lubrification ;*
- *la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion de stations-service liées à l'exploitation des « supermarchés » détenus par A+Super (RCS Lille Métropole 929 781 524) en France métropolitaine (hors Corse) sous enseigne « INTERMARCHÉ » ou « NETTO » et, par exception jusqu'à la Date de Réalisation Finale NewCo, sous enseigne « AUCHAN » ;*
- *le négoce, le transfert et la distribution de tous produits pétroliers, lubrifiants accessoires automobiles, pneumatiques et toutes sources d'énergie aux consommateurs privés, aux collectivités publiques ou privées et plus généralement de tous produits et articles relevant de ces activités, et généralement de tous articles se vendant dans ce type d'établissement ;*
- *et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement, ou pouvant être utiles, à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.*

Elle peut agir en tous pays directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: AED95015-D85A-87D6-8398-F748A17B3E5F

TROISIÈME DÉCISION

Modification et refonte intégrale des statuts de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du Rapport du Président ;
- des Statuts ;
- du contenu des décisions qui précèdent ; et
- du projet de Statuts Modifiés,

prend acte, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, de la nécessité pour la Société de procéder à la refonte de ses Statuts, afin notamment de tenir compte de la modification de l'objet social de la Société,

prend acte que le projet de Statuts Modifiés n'emporte pas de modification de la forme sociale, de la dénomination sociale, et des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société,

approuve le contenu du projet des Statuts Modifiés article par article puis dans son ensemble, et décide d'adopter la nouvelle rédaction des Statuts Modifiés, figurant en Annexe 1 des présentes, étant précisé que cette nouvelle rédaction prend effet à l'issue de la présente résolution.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, partout où besoin sera, conformément à la loi.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

[redacted]

A+SUPER
Représentée par : Etienne Hurez